



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture des centres d'esthétique et de beauté

Question écrite n° 38013

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'incompréhension des professionnels de la filière des instituts de beauté et du bien-être suite à l'annonce de leur fermeture administrative depuis le 3 avril 2021 dans le cadre de lutte contre la pandémie liée à la covid-19. Alors qu'ils ont mis en place des protocoles sanitaires drastiques (respect des gestes barrières, jauge de fréquentation avec prise de rendez-vous, désinfection systématique, aération des cabines) qui s'ajoutent aux protocoles d'hygiène déjà existants, ils considèrent cette décision de fermeture pour quatre semaines minimum comme injuste, d'autant plus que les coiffeurs peuvent pleinement poursuivre leurs activités. Dans d'autres pays, comme la Suisse, les salons d'esthétique et de coiffure ont pu maintenir leurs portes ouvertes et ont ainsi été classés comme commerces essentiels. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement et savoir si ce dernier envisage un assouplissement des mesures permettant l'ouverture des salons d'esthétique et de bien-être au même titre que les coiffeurs, comme le demande la profession.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38013

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3192

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)